

Wanda Dabrowski

Le surmoi et le désir *

En guise d'introduction, je partirai de ce que Lacan annonce de façon assez étonnante dans la séance du 10 mars 1971 du *Séminaire XVIII* : « La seule chose dont je n'ai jamais traité, c'est du surmoi ¹. » Or les questions relatives à cette instance psychique découverte par Freud traversent tout son enseignement. Ce qu'il nous dit là indique peut-être un réel, le surmoi constituant dans l'expérience une butée ne permettant pas d'envisager la disparition de ses effets mais plutôt une réduction. Dans le *Séminaire XXIV* – à la séance du 8 février 1977 –, Lacan identifie le surmoi à une « force démoniaque » : « Quelle est cette force démoniaque qui pousse à dire quelque chose, autrement dit à enseigner, c'est ce sur quoi j'en arrive à me dire que c'est ça le surmoi ². » Au-delà de Freud, le surmoi se trouve ainsi dissocié radicalement de l'idéal du moi, dont la visée serait d'en finir avec le symbolique, « autrement dit de ne rien dire ». L'être de langage est habité par cette exigence surmoïque, cet impossible à dire qui nous fait parler.

Le sujet ne cherche pas son bien, et Freud a dégagé qu'il y a une jouissance au-delà du principe de plaisir qui le captive, ce sujet, en opposition avec ses intentions ; la « leçon » de l'inconscient, c'est que le sujet veut du bien et il trouve le « mal-heur » et qu'il peut jouir de ce qui le fait souffrir. C'est le surmoi qui obligerait à ce « contre soi-même » qui interdit le désir mais en même temps le véhicule. Le surmoi organise les rapports du sujet à l'Autre mais au nom d'une jouissance qu'il ne faudrait pas pour le désir, situant son effet dans

* Intervention au séminaire du Champ lacanien, Paris, 26 novembre 2009.

1. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre XVIII, D'un discours qui ne serait pas du semblant*, Paris, Seuil, 2006, p. 90.

2. J. Lacan, *L'insu que sait de l'une-bévue s'aile à mourre*, séminaire inédit, leçon du 8 février 1977.

l'antinomie qu'il y a entre le désir, fondé sur la loi, et la jouissance, qui ne se soumet que partiellement à la loi.

Avant de déplier plus cette relation paradoxale du surmoi et du désir, je vous propose quelques éléments cliniques.

Il s'agit d'un homme de 36 ans, que je reçois depuis peu de temps. Sa plainte massive porte sur une « dépression » qui l'empêche de travailler et de tenir sa place auprès de son épouse et de son jeune fils. Il se dit triste, angoissé, fatigué, vivant le peu qu'il a à assumer comme une contrainte ; le désir a déserté sa vie. Cet état, il ne cesse de le dire, est en contraste complet avec ce qu'il était « avant », c'est-à-dire gai, plein d'entrain, aimant festoyer et faire rire : « J'étais heureux, insouciant. ».

Les entretiens restent centrés sur ce sentiment de dérégulation, sur sa plainte et sa demande, voire sa revendication de soulagement immédiat ; il ne comprend pas pourquoi les médicaments « anti-dépresseurs » sont à ce point inefficaces !

Alors qu'il évoque avec regret sa vie de jeune homme très libre où ce qui était important était de « faire la fête avec les copains, attendre le vendredi pour s'enivrer, rencontrer des filles », tandis que sa vie se trouve maintenant enfermée dans les contraintes, je risquerais un « Mais quelle contrainte d'attendre le vendredi pour faire toujours la même chose, la fête ! ».

Surpris, il dira qu'il ne s'est jamais posé de questions, que son égoïsme l'a empêché de tenir compte des autres et que c'est la rencontre de sa femme qui lui a permis de « se ranger », d'entreprendre une formation et de « fonder une famille », avec cette précision : « Ma femme m'a menotté. » L'interprétation a porté sur la dimension de jouissance que recèle la contrainte, laissant apparaître ce qui peut être considéré comme une figure imaginaire du surmoi. Sans présumer du devenir de ces entretiens, je dirai qu'il s'agit pour cet homme d'engager sa responsabilité de sujet qui lui donnerait chance de sortir de cette jouissance, non sans le désir, qui en est d'abord la condition.

Le sentiment de culpabilité inconscient est, dit Freud, ce qui fait que le sujet se sent malade et qu'il trouve sa satisfaction dans la souffrance, ce qui indique qu'il ne peut accéder à la jouissance comme interdite que dans le déplaisir.

Dans « Radiophonie », Lacan évoque les conséquences du fait que l'inconscient ne peut inscrire aucune jouissance du rapport sexuel, qu'il n'inscrit que la jouissance coupée. « Car l'inconscient joue aussi bien d'un autre sens : soit à partir de l'impossibilité dont le sexe s'inscrit dans l'inconscient, à maintenir comme désirable la loi dont se connote l'impuissance à jouir ³. »

L'incidence du langage fait de l'humain un animal malade, il y a un double défaut de la jouissance, manque à jouir et inappropriation, elle manque à faire rapport, elle est celle « qu'il ne faudrait pas ». C'est à partir de là que Lacan situe le surmoi comme impératif de jouissance, qui commande de façon féroce – « Jouis ⁴ ! ». Le surmoi ne se réduit pas à une « instance morale » pacificatrice pour le sujet, ce n'est pas l'idéal du moi. Lacan a resitué le surmoi selon deux pôles, celui du signifiant et celui de la jouissance. Le premier réfère à l'accrochage du surmoi à l'Autre, aux signifiants de l'Autre ; le second à la contrainte, au sadisme, c'est-à-dire à la jouissance.

Dès son premier séminaire, Lacan pose le surmoi comme « une loi dépourvue de sens, mais qui pourtant ne se supporte que du langage ⁵ ». C'est là l'origine « archaïque » du surmoi ; qu'il soit dépourvu de sens correspond à la définition du signifiant, qui est de ne rien signifier. La constitution du sujet dans le signifiant au champ de l'Autre emporte des conséquences, dont celle-ci fondamentale que Lacan indique ainsi dans le séminaire *L'Éthique de la psychanalyse* : « [...] le commandement qui devait mener à la vie s'est trouvé mener à la mort, car la Chose, trouvant l'occasion m'a séduit grâce au commandement, et par lui, m'a fait désir de mort ⁶ ».

La division est là à l'origine, dans cette entrée dans le signifiant de l'Autre, entrée par amour, mais au prix de la perte de la jouissance du signifiant unaire ; c'est alors non plus jouissance mais halte à la jouissance.

Le surmoi, pour Lacan, dans sa constitution se détacherait de la fonction symbolique supportant la loi, Nom-du-Père, avec la

3. J. Lacan, « Radiophonie », dans *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 439.

4. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre XX, Encore*, Paris, Seuil, 1975, p. 10.

5. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre I, Les Écrits techniques de Freud*, Paris, Seuil, 1975, p. 9.

6. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre VII, L'Éthique de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1986, p. 101.

substitution de la loi au désir de la mère, conservant son adhérence à la contrainte de jouissance.

C'est ce qui lui donne son caractère insensé, de pur impératif, de tyrannie, sous l'emprise de la pulsion de mort. Freud avait déjà émis l'hypothèse, dans *Inhibition, symptôme et angoisse*, que le surmoi se situe à la limite qui sépare le refoulement originaire du refoulement après coup. C'est ce qu'il développera entre autres dans son texte de 1929, *Malaise dans la civilisation*, où il avance que le surmoi n'est plus seulement l'héritier du complexe d'Œdipe, mais, du fait de sa genèse, maintient « le passé et le dépassé ⁷ » dans un stade primitif. Le surmoi n'est pas l'effet de la civilisation, mais en tant que malaise, c'est-à-dire symptôme, il « est la marque [de l'homme dans] sa relation au signifiant ⁸ ».

En quoi la jouissance et le réel sont-ils référés à la question du surmoi ? C'est par cette face d'interdiction du surmoi, qui ne doit rien à l'intervention d'une autorité autre que celle du signifiant dans son effet d'intimation. C'est dire que c'est dû à la condition que crée le signifiant, à savoir une mortification de jouissance, ce qui entraîne pour tout sujet une soustraction de jouissance, une place vide mais condition de son advenue.

Une autre face de ce surmoi tiendrait à ce qui a chu de cette jouissance dans l'inconscient et du rapport de cet inconscient à ce qu'il cherche dans son mode propre de retour, « ce qui est dans l'une fois perçu ». Et c'est là que Lacan attribue au surmoi cette intimation de jouissance.

Le surmoi que Lacan qualifie de « gourmand » rend en quelque sorte le sujet coupable d'être sujet au langage, d'être assujéti au langage. Si le Nom-du-Père fait contrepoids au surmoi, c'est qu'il révèle en la nommant l'existence dans l'Autre d'une place vide, une jouissance qui ne peut se dire toute ; en organisant le rapport du sujet à l'Autre, en le situant comme interdit, il est ce qui permet de désirer.

Le névrosé est celui qui atteste que le savoir issu du père, s'il constitue une réponse pacifiante du fait des signifiants qui construisent les rapports du sujet à la jouissance, peut s'avérer insuffisant – pacification n'est pas renoncement. Une jouissance peut surgir là

7. S. Freud, *Malaise dans la civilisation*, Paris, PUF, 1983, p. 82.

8. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre IV, La Relation d'objet*, Paris, Seuil, 1994, p. 212.

où l'interdit en avait révélé l'absence, à l'occasion d'une mauvaise rencontre avec le réel donnant lieu à une sorte de « sur-règlement » de la solution œdipienne, et c'est le surmoi qui reprend cette solution en commandant au sujet d'en jouir.

Le surmoi relève du symbolique et en révèle comme effet la dimension d'un commandement corrélatif de l'effet de manque. Quand la castration symbolique n'opère pas suffisamment, ce qui reste, c'est le signifiant comme pur véhicule de jouissance.

C'est l'incorporation de la voix impérative qui se rapporte à la première identification qui est à la racine du surmoi. Dans le *Séminaire XIV, D'un Autre à l'autre*, Lacan le dit ainsi : « Il est strictement impossible de concevoir ce qu'il en est de la fonction du surmoi si l'on ne comprend pas – ce n'est pas le tout, mais c'est l'un des ressorts – ce qu'il en est de la fonction de l'objet *a* réalisée par la voix, en tant que support de l'articulation signifiante, la voix pure en tant qu'elle est oui ou non, instaurée au lieu de l'Autre [...] ⁹. »

La voix surmoïque en tant que fait de structure réalise une actualisation pulsionnelle et cet « être vocal » du surmoi qui ordonne de jouir élude la considération du désir. Or, Lacan a dégagé la voix comme corrélée au désir, au-delà de la demande, comme l'objet du désir dans l'Autre ¹⁰, ce qui amène en considérant l'articulation du surmoi et du désir à poser la question éthique quant aux rapports qu'entretient le sujet au désir et à la jouissance.

Si le surmoi peut servir d'appui à la conscience morale, Lacan, dans le séminaire *L'Éthique de la psychanalyse*, à la page 358, nous précise qu'il n'a rien à faire avec elle en ce qui concerne ses exigences : « Ce qu'il exige n'a rien à faire avec ce dont nous serions en droit de faire la règle universelle de notre action, c'est le b.a.ba de la vérité analytique ¹¹. »

Toujours dans ce séminaire, en proposant d'examiner les conséquences du rapport de l'homme au désir, Lacan amène le 6 juillet 1960 cette question qui n'est pas facile à soutenir, jamais posée par ailleurs avec cette pureté et qui ne peut l'être que dans le contexte analytique, à savoir « les paradoxes de l'éthique » ou : « As-tu agi en

9. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre XVI, D'un Autre à l'autre*, Paris, Seuil, 2006, p. 258.

10. J. Lacan, *L'Objet de la psychanalyse*, séminaire inédit, leçon du 1^{er} juin 1966.

11. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre VII, L'Éthique de la psychanalyse*, op. cit., p. 358.

conformité avec ton désir ? », précisant que « la seule chose dont on puisse être coupable, au moins dans la perspective analytique, c'est d'avoir cédé sur son désir ¹² », car « c'est en tant que le sujet se situe et se constitue par rapport au signifiant, que se produit en lui cette rupture, cette division, cette ambivalence, au niveau de laquelle se place la tension du désir ¹³ ».

En donnant une place essentielle au concept de la Chose comme « le réel [en tant qu'il] pâtit du signifiant ¹⁴ », sorte de trou, vide de signifiants où peuvent venir se loger les jouissances, Lacan lui donnera un autre nom, dans « Remarque sur le rapport de Daniel Lagache » : « Le sujet du désir, aussi bien dans l'éclairage du fantasme que dans son gîte hors d'escient, n'est autre que la Chose, qui de lui-même est le plus prochaine tout en lui échappant le plus ¹⁵. »

C'est Antigone qu'il nous présente comme le paradigme du « ne pas céder sur son désir », indiquant le point de visée du désir en incarnant cette coupure dans une mise à nu du désir. Antigone mène jusqu'à la limite l'accomplissement du désir pur, le désir de mort comme tel ; elle incarne le sujet du désir, qui n'est pas le désir du sujet. La psychanalyse n'est pas une tragédie et ne relève pas d'une position sacrificielle. En effet, Lacan à la fin du *Séminaire XI* précise que le désir de l'analyste qui soutient l'acte analytique est non pas un désir pur, mais un désir qui fait place à la castration, par l'expérience que le désir porte un manque en son cœur.

Là où le surmoi prescrit en quelque sorte de nouveaux aménagements subjectifs, la psychanalyse propose au sujet de s'en tenir à la structure qui le détermine, de faire l'expérience d'une coupure, où s'éprouve le manque à être du sujet en relation avec la cause de son désir. Si à l'impératif surmoïque la cure propose « le bien-dire », c'est la seule possibilité de prendre en compte ce que la parole ne dit pas, à savoir la jouissance qui l'habite, et qui peut permettre au surmoi d'amoinrir ses effets.

12. *Ibid.*, p. 368.

13. *Ibid.*, p. 366.

14. *Ibid.*, p. 142.

15. J. Lacan, « Remarque sur le rapport de Daniel Lagache », dans *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 656.